



## Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 26/01/2023

ID : 077-217701226-20230123-DEL\_23JAN23\_3-DE



## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 janvier 2023

### Délibération n° 03

**Date de convocation**

13.01.2023

**Date d'affichage**

18.01.2023

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 34

**Objet : Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine et Marne.**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. E. ALAMAMY – Mme C. VIVIAN – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

Mme F. SAVY par M. G. ALAPETITE – M. B. ZAOUI par Mme M. GOTIN – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. Y. LERAY par M. E. ALAMAMY – M. FC. YOUNBI NGAMO par M. C. LUTTMANN – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme H. KIRCALI par M. C. GHIS – M. S. ROUILLIER par Mme. L. MASSE.

**Absente**

Mme A. MEJIAS

M. Cyril DELPUECH a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.452-1 à L.452-48,

VU la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de Seine et Marne du 29 novembre 2022 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre Départemental de Gestion de Seine et Marne,

VU le budget de la Commune,

VU l'avis de la commission municipale Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT la possibilité pour la Commune de faire appel au Centre Départemental de Gestion de Seine et Marne sur des missions optionnelles qui lui sont confiées de par la loi,

CONSIDERANT la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre Départemental de Gestion de Seine et Marne,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la convention unique pour l'année 2023, ci-annexée, relative aux missions optionnelles du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine et Marne,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 23 janvier 2023

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**Le secrétaire de séance**  
**Cyril DELPUECH**

Pour : 34  
Contre : -  
Abstentions : -